
**Procès-verbal
Conseil d'établissement
11 octobre 2023**

1) Accueil des membres et vérification du quorum

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Julie Joanisse

PRÉSENCES : Annie Boisvenue, Julie Bernatchez, Véronique Ouellet-St-Denis, Chloé Le Tourneux, Émilie Gauthier, Estéban Gendron, Isabelle Lefrançois, Patricia Mayer, Marie-Noël Carrier, Émilie Bond, Caroline Gratton, AnyPier Guévremont, Hanneke Beaulieu

ABSENCES : Sylvia Fowler, Nathalie Deschambault (substitut), Christine Gaulin-Renaud (substitut)

INVITÉ : Aucun

PUBLIC : Aucun

Le quorum est atteint. La réunion peut donc débuter à 18 h45.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le point Divers, c. est retiré, car le sujet a été discuté avec la personne concernée.

Il est proposé par Madame Marie-Noël Carrier et appuyé par Madame Julie Bernatchez d'adopter l'ordre du jour avec la modification.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-01

3) Suivi et adoption du procès-verbal du 24 mai 2022

Un suivi sera fait au point 9 de la présente réunion concernant le point 4 du procès-verbal du 24 mai 2022.

Il est proposé par Madame Émilie Gauthier et appuyé par Madame Véronique Ouellet-St-Denis d'adopter le procès-verbal du 24 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-02

Une petite parenthèse, Madame Isabelle Lefrançois demande à tous de se présenter étant donné qu'il y a des nouveaux membres.



4) Suivis et adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 5 juin 2023 et du 12 septembre 2023

Madame Annie Boisvenue présente brièvement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023.

Il est proposé par Madame Isabelle Lefrançois et appuyé par Madame Véronique Ouellet-St-Denis d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-03

Madame Annie Boisvenue présente brièvement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023.

Il est proposé par Madame Émilie Gauthier et appuyé par Madame Chloé Le Tourneux d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-04

5) Correspondance

Madame Julie Joanisse présente les correspondances reçues concernant une publicité pour une campagne de financement ainsi qu'une invitation pour la présidence et la vice-présidence du CÉ.

Madame Caroline Gratton mentionne que la campagne de financement des recettes en pot est très lourde à gérer.

6) Parole au public

Aucun public

7) Comité de parents

Monsieur Estéban Gendron mentionne que la première rencontre est prévue pour le 18 octobre 2023.

8) OPP

Madame Christine Gaulin-Renaud n'étant pas présente à la rencontre, Madame Annie Boisvenue fait un bref résumé. Un sondage a été envoyé aux parents et cinq parents ont signifié leur intérêt. Une première rencontre est à planifier pour bâtir un plan de travail.

9) Suivi conciergerie

Madame Annie Boisvenue présente la réponse du conseil d'administration suite à l'envoi de notre requête.

Tout va bien cette année! Monsieur Benoît Charlebois est de retour à la conciergerie de J.-M.-Robert et nous avons un nouveau concierge à Providence, Monsieur Sébastien Parent, qui est très investi dans son travail.

Monsieur Estéban Gendron demande si le problème a été réglé pour les autres écoles et Madame Annie Boisvenue mentionne que c'est réglé pour notre école jusqu'à présent.

10) Rapport annuel 2022-2023

Attendu que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* définit qu'il appartient au conseil d'établissement de préparer et d'adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire ;

Attendu que le rapport annuel est préparé conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 ;

Il est proposé par Madame Chloé Le Tourneux et appuyé par Monsieur Estéban Gendron

QUE le conseil d'établissement adopte le rapport annuel 2022-2023

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-05

11) Élection présidence et vice-présidence

Mesdames Julie Joannis et Émilie Gauthier proposent Monsieur Estéban Gendron à la présidence.

Monsieur Estéban Gendron propose Madame Chloé Le Tourneux à la présidence.

Madame Chloé Le Tourneux se propose à la vice-présidence.



Monsieur Estéban accepte donc la présidence et Madame Chloé Le Tourneux accepte la vice-présidence.

Attendu que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que le conseil d'établissement choisit son président et son vice-président parmi les représentants des parents ;

Attendu que le président et le vice-président ne doivent pas être des membres du personnel du centre de services scolaire ;

Attendu qu'il s'agit d'un mandat d'un an ;

Il est proposé par Madame Isabelle Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Noël Carrier

QUE Monsieur Estéban Gendron soit élu président du conseil d'établissement et que Madame Chloé Le Tourneux soit élue vice-présidente pour l'année scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-06

12) Régie interne du CÉ

La régie interne est présentée par Madame Annie Boisvenue. Modification à apporter à la dernière phrase du premier paragraphe au point 5.6 Parole au public : « Chaque personne dispose de 5 minutes maximum pour un total de 30 minutes d'intervention. » Il y a également quelques fautes de français à corriger dans le document.

Attendu que l'article 67 de la *Loi de l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne ;

Attendu que ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire ;

Attendu que le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents ainsi que les membres du personnel de l'école ;

Attendu le projet de règles de régie interne soumis aux membres du conseil d'établissement ;

Attendu la recommandation de la direction de l'école ;



Il est proposé par Madame Caroline Gratton et appuyé par Madame Émilie Gauthier

QUE le conseil d'établissement adopte les règles de régie interne avec les modifications.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-07

13) Calendrier annuel des rencontres

Les dates proposées à l'AGA ont été confirmées. Il s'agit des mercredis suivants :
11 octobre 2023, 6 décembre 2023, 31 janvier 2023, 27 mars 2024, 8 mai 2024 et 5 juin 2024.
Un souper de Noël sera servi à 18 h pour la rencontre du 6 décembre 2023.

14) Normes et modalités 2023-2024

Madame Annie Boisvenue présente les normes et modalités d'évaluation.

Il est proposé par Madame Émilie Bond et appuyé par Madame Marie-Noël Carrier d'adopter les normes et modalités 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-08

15) Rapport financier

Présentation du budget initial par la directrice, car nous n'avons pas reçu le budget révisé.

16) Fonds à destination spéciale

Présentation du document sur les fonds à destination spéciales par Madame Annie Boisvenue afin de débloquer les fonds.

Attendu que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* définit notamment qu'un fonds à destination spéciale peut être créé afin de recueillir toute somme d'argent visant à soutenir financièrement les activités de l'école ;

Attendu que des sommes destinées à des projets spécifiques ont été protégées dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 ;

Attendu que le Fonds à destination spéciale est soumis à la surveillance du conseil d'établissement ;



Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document intitulé « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 » ;

Attendu la recommandation de la direction d'école visant le transfert de ces sommes au budget de l'école ;

Il est proposé par Madame Caroline Gratton et appuyé par Madame Marie-Noël Carrier

QUE le conseil d'établissement autorise que les sommes contenues au Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école pour l'année scolaire 2023-2024 tel que défini au document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 ».

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-09

17) Frais de surveillance

Le plan de surveillance est présenté par la direction.

Attendu que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* définit qu'un service de surveillance du midi doit être offert aux élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du dîner ;

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées délègue au conseil d'établissement le soin de définir les modalités et les conditions financières qui sont rattachées au service de surveillance-midi ;

Attendu les encadrements prescrits par l'article 11.1 (préscolaire et primaire) et 11.2 (secondaire) du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* édicté par le ministère de l'Éducation du Québec ;

Attendu qu'un ratio minimal approximatif d'un adulte pour 50 élèves doit être appliqué pendant la période du dîner ;

Attendu le sondage mené auprès des parents quant au nombre d'élèves qui vont se prévaloir du service ;

Attendu la recommandation formulée par la direction d'école quant au plan de surveillance ;



Il est proposé par Madame Julie Joanisse et appuyé par Madame Patricia Mayer

QUE le conseil d'établissement approuve le plan de surveillance-midi pour l'année scolaire 2023-2024, incluant le coût annuel ou quotidien pour les élèves utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-10

18) Formation nouveaux membres du CÉ

Les capsules de formation en ligne sont disponibles sur le site du gouvernement. Les nouvelles membres, AnyPier Guévremont, Patricia Mayer et Hanneke Beaulieu doivent suivre les formations. Un forms sera envoyé aux nouvelles membres et ceux-ci devront le compléter lorsque les capsules auront été visionnées.

19) Divers

a) Tirelire pour l'Halloween

Madame Marie-Noël Carrier présente l'activité qui est sur une base volontaire jusqu'à la 6^e année.

Il est proposé par Madame Julie Bernatchez et appuyé par Madame Véronique Ouellet-St-Denis d'adopter l'activité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-11

b) Caisse scolaire

La directrice présente brièvement la nouvelle façon de faire à compter de cette année. Des boîtes verrouillées seront installées à des endroits stratégiques dans chacune des écoles pour ramasser les enveloppes. Les boîtes seront visibles, car elles seront fixées à des murales aux couleurs de la Caisse Desjardins. Chaque enfant pourra y déposer lui-même ses enveloppes.

Il est proposé par Madame Julie Bernatchez et appuyé par Madame Isabelle Lefrançois d'adopter la caisse scolaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-12



20) Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Véronique Ouellet-St-Denis et appuyée par Monsieur Estéban Gendron à 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : CE-23-10-11-13

Estéban Gendron, président

Annie Boisvenue, directrice

Respect - Engagement - Collaboration